



PROCES VERBAL DU : JEUDI 14 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le 14 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué **le 30 Mars 2011** s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

M. Guy DENIER, Mme Christine BERGER, M. Philippe MORISSET, Mme Nicole THOREAU, M. Michel FOUCAUD, Mme Martine HUBAULT, M. Paulin DEROIR, Mme Corinne BENETREAU, Mme Laurence FRETARD, M. Philippe BOISSEAU, Mme Catherine FORGET, M. Pierre GALERNEAU, Mme Catherine LE METAYER, M. Pierre-Marie ROY, M. Patrick CHERIN, Mme Béatrice MUSET, M. Hubert CALVEZ, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jacques PIERARD, M. Jean-Jacques SAGOT, Mme Isabelle VISSAULT.

Étaient absents,

M. Bernard PIGNOUX (procuration à M. Philippe MORISSET), Mme Annie PHELUT (procuration à M. Paulin DEROIR), M. Marc NEDELEC (procuration à Mme Béatrice MUSET), Mme Françoise GROUSSARD (procuration à Mme Christine BERGER), M. Jean-Marie CARROT (procuration à M. Guy DENIER), Mme Françoise BOURDEL (procuration à M. Jacques PIERARD), Mme Maryse MANESSE (procuration à Mme Catherine LE METAYER), M. Daniel VINCE.

Mme FRETARD est désignée secrétaire de séance et **M. VALENTINI** secrétaire auxiliaire.

Date de la convocation	30 mars 2011
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Procurations	07
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.	

Numéros	Sommaire	Pages
	Approbation du procès verbal du 10 mars 2011	47
	Information sur les décisions du Maire	47 à 48
N°2011.34	Dénomination de voies : 2 impasses - Lotissement Les Gonthières	48 à 49
N°2011.35	Election délégué à l'Ecole de Musique et de Danse (1 délégué)	49
N°2011.36	Complexe tennis – Marché de Maîtrise d'œuvre – Attribution	50
N°2011.37	Marché d'exploitation des installations thermiques	50 à 51
N°2011.38	Modification tableau des effectifs Avril 2011	51 à 53
N°2011.39	Budget communal - DM N°1	53 à 54
N°2011.40	Budget annexe M4 - Production photovoltaïque	54 à 55
N°2011.41	Subvention Collège Fabre d'Eglantine	55
N°2011.42	Convention ERLIA Attribution logement social	56

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 mars 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2011.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

△△△△△△△

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

Au titre de l'article L.2122-22 – 4° du CGCT

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Marché à bons de commande	Marché entretien de voirie 2011- 2013			
	- Reprises bordures - Place du petit moulin	Ré TP	01/03/2011	
		Ré TP	01/03/2011	221
	- Reprise avaloir - rue du stade	Ré TP	01/03/2011	772
	- Reprise profil du trottoir au 18 rue de la Garenne			442
		Ré TP	01/03/2011	
	- Démolition mur de la poste - rue du Péré	Ré TP	01/03/2011	5 622
		Ré TP	01/03/2011	464
	- Accès PMR - rue des Bergeronnettes	Ré TP	01/03/2011	1 703
	- Accès PMR - rue du Péré	Ré TP	01/03/2011	643
	- Reprise enrobé rouge- rue du Muguet			1 657
	- Modification regard EU - impasse du Clos Lucé	Ré TP	01/03/2011	
	- Reprise des bordures - rue du Vivier			1 045
	Marché de voirie et réseaux divers 2011- 2013			
		Eiffage	08/03/2011	
				24 930
	- Réalisation d'un plateau sportif à l'école des Coureilles	Eiffage	28/03/2011	
		Eiffage	28/03/2011	13 474
	- Réfection trottoirs - rue Châteaurenard			27 821
	- Réfection de trottoirs et reprise de tranchées sur voirie - rue de Passy			
	- Travaux de voirie et réseaux - rue des Grands Champs	Eiffage	28/03/2011	28 387
Marchés passés en application de l'article 28 du code des marchés publics (marché à procédure adaptée)	Marché entretien des avaloirs et réseaux eaux pluviales	NCI Environnement	07/03/2011	3 450
	Mission de coordination S.P.S pour la réhabilitation de la mairie	Apave	20/01/2011	4 390
	Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie 2011-2014	Brunet Sicot	17/03/2011	2 631 Par an
	Marché de vérification des installations gaz des bâtiments communaux 2011-2014	Apave	28/03/2011	1 794 Par an

Au titre de l'article L.2122-22 – 11° du CGCT

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers	Assistance maîtrise ouvrages - renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux	C.A.G.E.	08/03/2011	5 938
	Levé topographique - section	SIT&A	14/03/2011	2 700

de justice et experts	cadastrale AI parcelle n° 100 - complexe du tennis	CONSEIL		
-----------------------	--	---------	--	--

A titre d'information

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Commandes importantes hors marchés à procédure adaptée	Achat parcelle pour parking dojo/gymnase appartenant à Mme ROBINET	SCP Asselin, Raguet, Robin	28/02/2011	10 000
	Cotisation 2011	Association des Maires	02/03/2011	1 457
	Engrais pour le stade	Comptoir Agricole du Pays Basque	07/03/2011	3 849
	Remplacement toile écran mural - salle de la bibliothèque (club photo)	Atelier du Spectacle	07/03/2011	1 483
	Pompage et nettoyage piste de lavage	NCI Environnement	07/03/2011	3 450
	Poteau incendie - rue Tausières	SAUR	08/03/2011	2 758
	Publication Maitrise d'œuvre - extension tennis	Sud Ouest publicité	09/03/2011	1 152
	Traitement contre les remontées capillaires - GS des Coureilles	Murprotec	09/03/2011	31 096
	Adhésif sable - centre loisirs	Atelier Viaud	09/03/2011	1 288
	Impression Périscope n°35	Imprimerie Rochelaise	16/03/2011	2 235
	Traçage plateau école Coureilles	Signature Bordeaux	17/03/2011	1 344
	Essouchage (rognage 19 souches)	Boifracco	25/03/2011	1 363

2011.34-Urbanisme : Dénomination de deux impasses dans le lotissement "Les Gonthières"

Monsieur Deroir expose qu'en date du 06 juillet 2010, il a été décidé la dénomination des voies du lotissement des Gonthières autorisé par un permis d'aménager n° PA 017 274 09 0006, en date du 12 février 2010.

Les îlots A et D, propriétés de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle,

2, avenue de Varsovie - BP 555 - 17023 La Rochelle Cedex 1, seront aménagés en impasse pour permettre la desserte des futurs logements.

À la demande de l'Office Public, il est proposé de dénommer les impasses de la manière suivante :

Îlot A : Impasse des Alizés

Îlot D : Impasse du Mistral

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de dénommer les impasses des îlots A et D du lotissement "Les Gonthières",

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Décide** les dénominations suivantes selon le plan annexé à la présente délibération :

- **Îlot A : Impasse des Alizés**
- **Îlot D : Impasse du Mistral**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Président de la CDA de La Rochelle,
 - Monsieur le Directeur des Services Fiscaux,
 - Monsieur le Directeur de la Poste
 - Monsieur le Président de l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération de La Rochelle
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

2011.35-Délégué à l'Ecole de Musique et de Danse

Monsieur Le Maire explique que la commune de Périgny dispose sur son territoire d'une Ecole de Musique.

Cette dernière fait partie du réseau des Ecoles de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération.

S'agissant d'une association, ses statuts ont prévu une représentation de la commune au sein du Conseil d'Administration par deux délégués.

Monsieur GALERNEAU ayant fait part d'un manque de disponibilités, souhaite se mettre temporairement en retrait. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de désigner un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les statuts de l'Ecole de Musique de Périgny en date du 1^{er} février 2006.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

La candidature de Monsieur Pierre-Marie ROY en tant que délégué étant présentée,

Monsieur Pierre-Marie ROY ayant obtenu **28** voix, est désigné délégué suppléant au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Périgny.

Ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime et publiée au recueil des actes administratifs.

2011.36-Complexe tennis – Marché de Maîtrise d’œuvre – Attribution

Monsieur Foucaud rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget, une provision pour les études de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'extension du complexe tennistique avait été votée.

Suite à l'appel d'offres, le cabinet d'architecture Sébastien PELLEREAU a été retenue par le pouvoir adjudicateur pour un montant d'honoraires de 44 730,40 euros TTC au taux de 11,75%, basé sur une estimation des travaux de 406 640,00 €TTC, en phase programme .

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution du maître d’œuvre et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Le conseil municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres en date du 10 mars 2011,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **Approuve** l'attribution du marché de maître d’œuvre qui s’élève à 44 730,40 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents, avenants et décisions de poursuivre afférents à cette affaire.

Monsieur le maire est chargé de l’exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier principal de La Rochelle Banlieue, receveur municipal,
 - Monsieur Sébastien Pellereau, architecte,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

2011.37-Marché d’exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et des installations techniques du centre aquatique et de loisirs : attribution du marché.

Monsieur Le Maire explique que le marché d'exploitation des installations thermiques vient à expiration fin avril 2011. A cette occasion il a été proposé de consulter les entreprises pour l’exploitation :

- des installations thermiques des bâtiments communaux,
- des installations techniques et thermiques de Palmilud,

Il s’agirait d’un marché forfaitaire à intéressement avec fourniture et gestion des fluides et énergies (P1 – P2), comprenant une prestation de garantie totale (P3).

La durée du marché est établie sur dix exercices avec une période d'essai de 2 ans.

Conformément au code des marchés publics, la procédure imposée est l’appel d’offres ouvert avec une publication au BOAMP et au Journal Officiel de l’Union Européenne.

Répartition des montants du marché :

	Palmilud	Bâtiments communaux	Marché
P1	174 900,00 €	93 362,20 €	268 262,20 €
P2	132 000,00 €	32 950,00 €	164 950,00 €
P3	40 000,00 €	27 300,00 €	67 300,00 €
Total HT :	346 900,00 €	153 612,20 €	500 512,20 €

Après analyse des offres, la CAO propose de retenir l'entreprise DALKIA pour un montant de 500 512,20 €HT.

Le conseil municipal,
vu le code général des collectivités territoriales
vu le code des marchés publics
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

-Décide d'attribuer le marché, pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, à l'entreprise : DALKIA pour un montant total de : 500 512,20 €HT

-Autorise le maire à signer tous documents, avenants et décisions de poursuivre afférents à ce marché.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet de la Charente-Maritime
 - Monsieur le trésorier principal, receveur municipal,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

2011.38-Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte les évolutions de carrières des agents et supprimer des postes devenus vacants suite à des promotions, une intégration dans un nouveau cadre d'emplois et des disponibilités de longue durée.

I - Créations de postes

Dans le cadre des avancements de grades suite à la proposition de Monsieur le Maire, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal (temps complet),
- 1 poste d'éducateur des A.P.S 1^{ère} classe (temps complet),
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (temps non complet - 33h50)

Les postes proposés dépendent de l'administration générale, des services techniques et des écoles.

II.- Suppressions de postes

Suite à des promotions internes, l'intégration d'un agent dans un nouveau cadre d'emplois et des mises en disponibilité de longue durée, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine 2^{ème} classe (temps complet),
- 1 poste de contrôleur de travaux principal (temps complet)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2011-7 du 3 février 2011 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Approuve** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Ca té go rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Filière administrative		15		1		1		15	
DGS (emploi fonctionnel)	A	1						1	
Attaché principal	A	1				1		2	
Attaché	A	1						1	
Rédacteur chef	B	1						1	
Rédacteur principal	B	1						1	
Rédacteur	B	1						1	
Adjoint adm Ppal 1 ^{ère} cl.	C	2						2	
Adjoint adm. Ppal 2 ^{ème} cl.	C	2						2	
Adjoint adm. De 1 ^{ère} classe	C	3		1				2	
Adjoint adm. De 2 ^{ème} classe	C	2						2	
Filière Technique		44	14	3		2	1	43	15
Ingénieur territorial principal	A	1						1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1						1	
Contrôleur principal de travaux	B	1		1				0	
Agent de maîtrise principal	C	1						1	
Agent de maîtrise	C	5						5	
Adjoint techn. Ppal 1 ^{ère} cl.	C	1						1	
Adjoint techn. Ppal 2 ^{ème} cl.	C	6		2		2	1	6	1
Adjoint technique 1 ^{ère} cl.	C	5	2					5	2
Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	C	23	12					23	12
Filière culturelle		4		1				3	

Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} classe	B	2		1				1	
Adjoint de Conservation du patrimoine de 1 ^{ère} cl	C	2						2	
Filière sportive		9				1		10	
Educateur APS hors classe	B	2						2	
Educateur APS 1 ^{ère} classe	B	1				1		2	
Educateur APS 2 ^{ème} classe	B	2						2	
Opérateur des APS	C	4						4	
Filières sanitaire et sociale		17						17	
ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	7						7	
Puéricultrice de cl. Normale	A	1						1	
Educatrice de jeunes enfants	B	2						2	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	C	1						1	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	6						6	
Filière animation		1						1	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl.	C	1						1	
Filière police municipale		2						2	
Gardien de Police Municipale	C	2						2	
TOTAL		92	14	5		4	1	91	15
Emplois contractuels									
Coordonnateur social (art. 3, alinéa 7)		1						1	
Médiateur social - actions jeunes (art. 3, alinéa 7)		2						2	
TOTAL		3						3	

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, receveur municipal,
 - Monsieur le Président du Centre de Gestion de Charente-Maritime,
- et insérée au recueil des actes administratifs.

2011.39-Budget principal 2011 – Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire explique que l'exécution budgétaire nécessite de procéder à quelques ajustements comptables en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n° 2011-22 du 10 mars 2011 adoptant le budget primitif 2011,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements comptables en section de fonctionnement et d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative budgétaire détaillée ci-dessous,

Section de fonctionnement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de la gestion courante		
6574	Subvention Collège Fabre d'Eglantine	495,00	
014	Atténuation de produits		
739	Reversements et restitution sur impôt et taxes		
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	63299,00	
73	Impôts et taxes		
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		35000,00
022	Dépenses imprévues		
022	Dépenses imprévues	-29555,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations (complément)	761,00	
	TOTAL	35000,00	35000,00
Section d'investissement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles		
2183	Achat téléphone + repeater (école maternelle)	280,00	
2188	Achat de stores enrouleurs centre de loisirs	905,00	
2188	Achat d'un store enrouleur – salle de Rompsay	235,00	
23	Immobilisations en cours		
2313	Suppression branchement EDF et GRDF maison démolie du 17, rue des Ecoles	1035,00	
2313	Travaux divers sécurité accessibilité – dojo/gymnase	500,00	
020	Dépenses imprévues		
020	Dépenses imprévues	-2194,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, logiciels (complément)		761,00
	TOTAL	761,00	761,00

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier principal de la Rochelle banlieue, receveur municipal,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

2011.40-Production d'énergie photovoltaïque – création d'un budget annexe M4

Monsieur Deroir rappelle que par délibération en date du 10 mars 2011 le Conseil municipal de Périgny a procédé à la création d'un budget spécifique pour retracer l'activité des panneaux photovoltaïque du dojo-gymnase de Rompsay et du Centre de Loisirs. Ces installations permettent à la collectivité de revendre en totalité la production d'électricité à EDF.

Compte tenu de la faible importance (3 à 4 écritures par an) de cette activité, il est proposé au Conseil municipal de faire le choix d'un budget annexe au budget principal de la commune.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Considérant que la production et la vente d'énergie photovoltaïque par la Commune de Périgny nécessite l'établissement d'un budget annexe M4,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- **Approuve** la modification de la délibération du 10 mars 2011 et l'établissement d'un budget annexe M4 pour la production et la vente d'énergie électrique, générées par les panneaux photovoltaïques,

Monsieur le Maire est chargé de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
 - Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier Principal, receveur municipal.
- et insérée au recueil des actes administratifs.

2011.41-Subvention exceptionnelle au Collège Fabre d'Eglantine

Madame Hubault indique qu'un groupe d'élèves de l'association sportive danse du Collège Fabre d'Eglantine s'est qualifié pour le Championnat de France de danse du 9 au 11 mai 2011 à La Baule.

Les responsables estiment le coût de cette participation sportive à 105,25 € par élève. Les familles prendraient 45 € à leur charge ; le Collège sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle par élève résident de Périgny.

Sachant qu'il y a 10 élèves, il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'attribution d'une subvention de 450 € à l'Association sportive du Collège Fabre d'Eglantine.

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la demande de subvention du Collège Fabre d'Eglantine en date du 1^{er} Avril 2011,

Considérant l'intérêt éducatif de subventionner la pratique sportive pour ses habitants,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

-Autorise le versement d'une subvention de 450 euros au Collège Fabre d'Eglantine. Les crédits sont inscrits à l'article 6574.

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,
 - Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle banlieue, receveur principal,
 - Monsieur le Principal du Collège Fabre d'Eglantine,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

2011.42-Convention ERILIA Attribution logement social

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la garantie d'emprunt et des subventions Apportées à ERILIA, la Communauté d'Agglomération délègue à la commune de Périgny ses droits de réservation de 15% des logements construits, correspondant à 2 logements pour l'opération "La Vallée de la Moulinette" à Périgny.

Il est donc nécessaire de signer une convention concernant les droits de réservation, entre l'organisme ERILIA et la ville de Périgny.

Cette convention sera conclue pour la durée couverte par la garantie financière d'emprunt, soit de **50 ans**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention attribution de deux logements, à La Vallée de la Moulinette, par **ERILIA** et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R 441-5 du code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le PLH de la CDA de La Rochelle adopté,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'attribution de deux logements, à "La Vallée de la Moulinette", par **ERILIA**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- **Accepte** la convention d'attribution de deux logements, à "La Vallée de la Moulinette", rue des Lys 17180 Périgny par ERILIA,

- **Autorise** le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération,
 - ERILIA,
- et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00